

Club PLUi Basse-Normandie

20 novembre 2013

Suivre le PLUi

Éléments de cadrage juridique et technique

Julie Espinas - CERTU



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

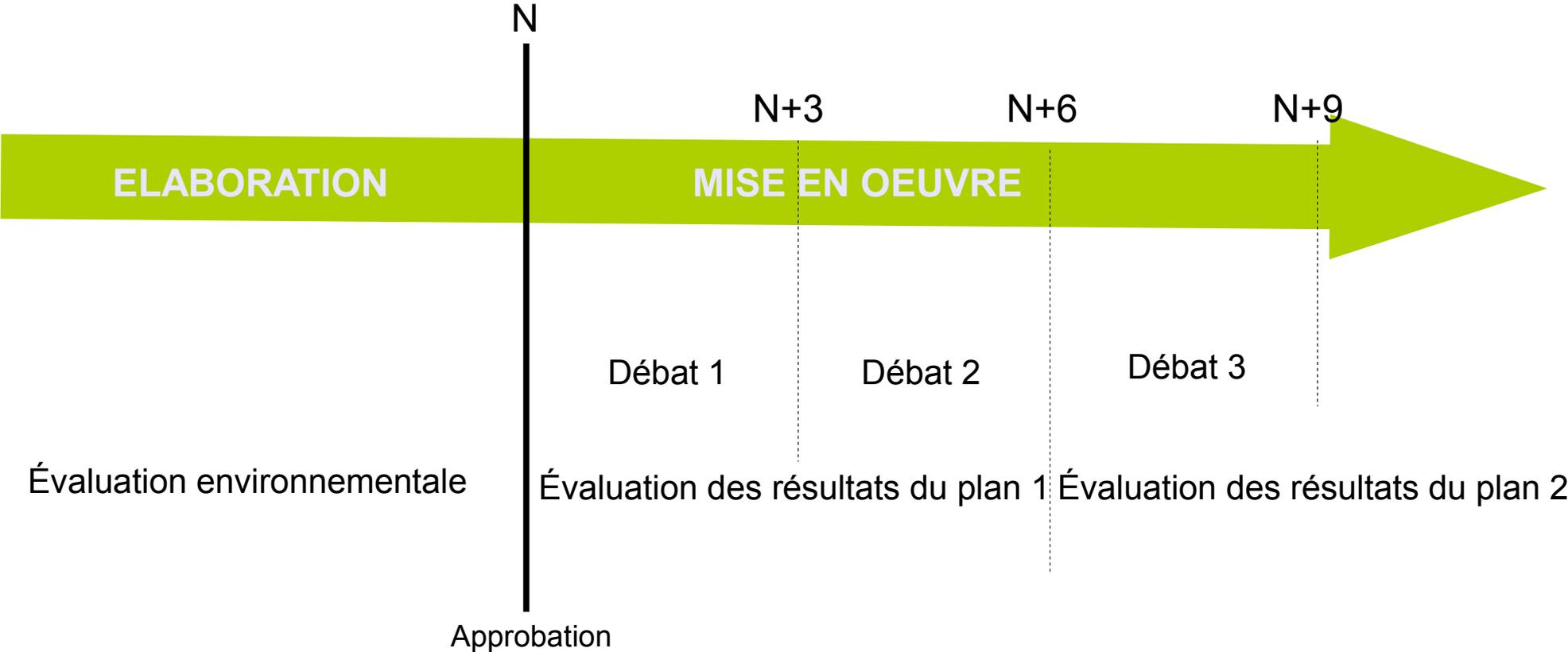
Introduction

Une technique pour contrôler l'efficacité du document d'urbanisme

Une démarche récente

Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

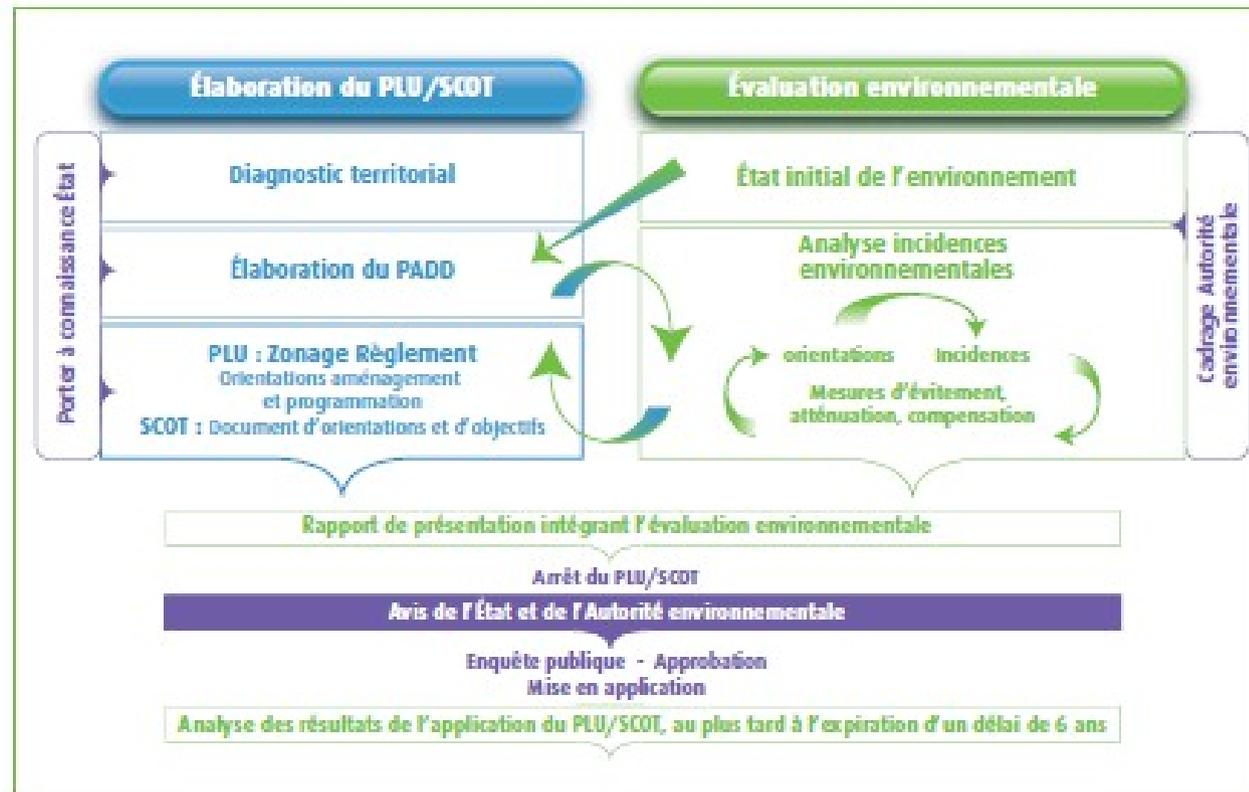
Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme



Certu Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

- **En cours d'élaboration du document : évaluation environnementale** pour PLUi tenant lieu de PDU/ PLUi après examen au cas par cas s'ils s'avèrent que le projet peut avoir des incidences notables sur l'environnement (L121-10 du CU)

La démarche d'évaluation environnementale



Source : CGDD, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les fiches, décembre 2011

Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

Après l'approbation du document :

- **3 ans au plus tard** : débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la satisfaction des besoins en logements et le cas échéant, sur l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. Il se prononce sur l'opportunité d'une mise en révision. Ce débat est organisé tous les 3 ans. (L 123-12-1 du CU)
- **6 ans au plus tard** : (pour PLUi soumis à EE) analyse des résultats du PLUi « notamment du point de vue de l'environnement et de la maîtrise de la consommation des espaces» (L. 123-12-2 du CU anc. L123-13-1)

Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

PLUi 2 ou 3 en 1 :

Seules les dispositions figurant dans le code de l'urbanisme s'appliquent au PLUi.

Par conséquent, les procédures particulières d'évaluation du PLH et du PDU ne s'appliquent pas au PLUi.

Autrement dit, dans le cadre du PLUi, il n'y a ni :

délibération de l'EPCI au moins une fois par an sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique et communication pour avis au Préfet et au CRH, un bilan de réalisation tous les 3 ans et à l'issue des 6 ans (L 302-3 du CCH)

Ni :

évaluation tous les 5 ans du PDU et en fonction, mise en révision (L 1214-8 du CT)

Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

Indicateurs

Un indicateur peut être vu comme « quelque chose » qui simplifie l'information en provenance de phénomènes complexes et la quantifie (et/ ou qualifie).

L'élaboration d'un ensemble d'indicateurs doit permettre l'évaluation d'une situation et faciliter les comparaisons dans l'espace et le temps.

C'est à la fois un outil de communication, de description du réel, une aide à la décision.

La manière dont les indicateurs sont élaborés détermine, pour une grande partie la légitimité qu'on voudra lui reconnaître.

Source : CERTU, 33 fiches de lecture sur le développement durable, 2002

Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

Indicateurs

Loi ENE de juillet 2010 :

- Analyse de la consommation d'espaces : *définition d'objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain dans le PADD (L 123-1-3 du CU) – analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et justification des objectifs du PADD dans le RP (L 123-1-2 du CU)*

Décret du 29 février 2012 :

- Évaluation à 6 ans : « 6° Définit les **critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan** prévue par l'article L. 123-12-2. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées» (R123-2-1 du CU)
- Bilan à trois ans : « 5° Précise les **indicateurs** qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1 ». (R123-2 du CU)

EXEMPLE : CGDD, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les fiches, décembre 2011 -
Fiche 19 : Les dispositifs de suivi et les indicateurs

PLU des Estables (Haute-Loire) : définition de 9 indicateurs sélectionnés au regard de 2 critères, l'un en fonction de l'importance de l'enjeu pour le territoire et l'autre au regard de la marge d'actions du PLU vis-à-vis de cet enjeu

Thème	Impact suivi	indicateur	définition	fréquence	source	nature
Biodiversité et patrimoine naturel	<i>Efficacité des mesures d'évitement des formations herbeuses à Nardus</i>	Maintien de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Vérification du rattachement phytosociologique à l'habitat 6230-1	durée du PLU	Opérateur du document d'objectifs en partenariat avec la commune	Réponse
	<i>Efficacité de la préservation des espaces remarquables</i>	Surface d'habitat d'intérêt communautaire	Suivi de la surface d'habitat d'intérêt communautaire située sur la commune des Estables dans le site Natura 2000	durée du PLU	Opérateur du document d'objectifs en partenariat avec la commune	Réponse
	<i>Préservation des éléments patrimoniaux naturels remarquables</i>	Surface des inventaires et protections d'espaces naturels patrimoniaux	Surfaces des différents inventaires et protections réglementaires des espaces naturels dans les zones N et/ou A de la commune.	durée du PLU	DIREN Auvergne	Etat
Préservation de la ressource en eau	<i>Qualité des eaux</i>	Qualité de l'eau distribuée	Suivi de l'évolution de la qualité des eaux distribuées	annuelle	DDASS	Etat
	<i>Gestion des eaux pluviales et des eaux usées</i>	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement efficace	$(A / P) \times 100$ A : population ayant accès à un système d'assainissement efficace P : population totale	annuelle	Commune	Réponse
Activités agricoles et préservation des espaces ruraux	<i>Maintien de l'activité agricole sur la commune et préservation des secteurs agricoles à forts enjeux</i>	SAU communale	SAU communale / surface de zones A SAU : Surface Agricole Utile communale	durée du PLU	RGA (Recensement Général Agricole), commune	Etat
Risques et sécurité	<i>Protection des espaces et patrimoines nécessaires à la gestion des risques</i>	Nombre de zones humides et linéaires de murettes en zone N et Ns	- Nombre de zones humides efficaces. - Linéaire de murettes en zones N et Ns	annuelle	Commune	Etat
Gestion des énergies et lutte contre le réchauffement climatique Préservation des paysages et du patrimoine bâti	<i>Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables par les particuliers</i>	Nombre d'installations de systèmes d'énergie renouvelable chez les particuliers	Nombre d'installations d'énergies renouvelables ayant bénéficié d'une demande de subvention	annuelle	Commune, ADEME et CAUE 43 (espace info/énergies)	Réponse
	<i>Qualité des réhabilitations de bâti</i>	Intégration de réflexions paysagères dans les réhabilitations	Nombre de réhabilitations soumises à autorisation communale bénéficiant d'une réflexion paysagère	annuelle	Commune	Etat

EXEMPLE : CGDD, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les fiches, décembre 2011 -
Fiche 19 : Les dispositifs de suivi et les indicateurs

PLU des Estables (Haute-Loire) : définition de 9 indicateurs sélectionnés au regard de 2 critères, l'un en fonction de l'importance de l'enjeu pour le territoire et l'autre au regard de la marge d'actions du PLU vis-à-vis de cet enjeu

Exemple de fiche indicateur : vérification du rattachement phytosociologique à l'habitat Natura 2000 6230 (formations herbeuses à Nardus)

Impact auquel répond l'indicateur	Efficacité des mesures d'évitement des formations herbeuses à Nardus
Justification du choix / pertinence	Les formations herbeuses à Nard raide constituent un habitat d'intérêt communautaire prioritaire qui a justifié la préconisation d'une mesure d'évitement constituant en un classement en zone naturelle stricte de cet espace. Cet habitat a fait l'objet en 2006 de relevés phytosociologiques qui ont permis de confirmer sont rattachement à l'alliance du 6230-1. L'objectif est de connaître l'évolution de cette formation, très sensible aux modes de gestion agricole qui s'y exercent, pendant la durée du PLU.
Définition	Réalisation d'un ou plusieurs relevés phytosociologiques sur la parcelle concerné, détermination et transmission au Conservatoire Botanique National du Massif Central.
Fréquence	Fréquence : durée du PLU
Couverture géographique	Parcelles concernées par l'habitat 6230 telle qu'identifié dans la présente évaluation
Source de la donnée	Commune en collaboration avec l'opérateur du site Natura 2000 ou un intervenant extérieur
Valeur actuelle	Cf. relevés phytosociologiques en annexe

En savoir plus

Commune des Estables
Mosaïque Environnement, bureau d'études environnement en charge de l'évaluation
Réalités, bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU

Certu Suivi/ évaluation dans le code de l'urbanisme

■ Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Analyse de l'occupation du sol par photo-interprétation
- Utilisation des données disponibles à la maille communale

<http://www.certu.fr/>

Rubrique **aménagement urbanisme**

CERTU/ CETE, la consommation d'espaces par l'urbanisation, panorama des méthodes d'évaluation, 2010

CERTU/ CETE NP, mesures de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, octobre 2013

Mesure de la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers

Chapitre Introductif

Introduction : Cadrage de la démarche
Annexe : Tableau des enjeux législatifs
Annexe : Tableau récapitulatif des fiches
Annexe : Glossaires

Chapitre 1 - Analyse de l'occupation des sols

Fiche 1.0 : Fiche introductive
Fiche 1.1 : Occupation et usage des sols
Fiche 1.2 : Superficie des parcelles agricoles déclarées
Fiche 1.3 : Constitution d'une tache urbaine
Fiche 1.4 : Localisation des espaces urbains constructibles
Fiche 1.5 : Extension en tissu pavillonnaire
Fiche 1.6 : Localisation du foncier public
Fiche 1.7 : Surfaces occupées par les infrastructures routières

Chapitre 2 - Mesure de l'évolution de l'urbanisation et des surfaces consommées

Fiche 2.0 : Fiche introductive
Fiche 2.1 : Surfaces consommées par l'urbanisation
Fiche 2.1 bis : Observatoire de la consommation d'espaces du Pays de Montbéliard
Fiche 2.2 : Foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques
Fiche 2.3 : Progression des taches urbaines résidentielles
Fiche 2.4 : Concentration de l'artificialisation récente au sein d'un territoire

Chapitre 3 - Appréciation de l'efficacité de l'urbanisation

Fiche 3.0 : Fiche introductive
Fiche 3.1 : Densité résidentielle
Fiche 3.2 : Densité bâtie
Fiche 3.3 : Etalement urbain résidentiel
Fiche 3.4 : Densité d'emplois
Fiche 3.5 : Dispersion de l'habitat
Fiche 3.6 : Part des logements construits hors tache urbaine (TU)
Fiche 3.7 : Typologie des formes urbaines produites
Fiche 3.8 : Proximité des logements aux emplois et services

Chapitre 4 - Qualification des espaces agricoles et naturels consommés ou susceptibles de l'être

Fiche 4.0 : Fiche introductive
Fiche 4.1 : Analyse fonctionnelle des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)
Fiche 4.2 : Les bases de données sur le sol
Fiche 4.3 : Réserve utile en eau du sol (RU)
Fiche 4.4 : Aptitude agronomique et écologique des sols
Fiche 4.5 : Pression foncière et risque de changement de vocation des espaces NAF

Chapitre 5 - Fiches méthodes

Fiche 5.0 : Fiche introductive
Fiche 5.1 : Les unités foncières et les copropriétés multi-parcellaires - méthodes de reconstitution
Fiche 5.2 : Utilisation du carroyage

Premiers retours d'expérience

Retour d'expérience :

Débat à 3 ans

EXEMPLES : CC Pays Vernois (Dordogne, Aquitaine) – 16 communes/ 6000 habitants et CC Arize (Ariège, Midi-Pyrénées) – 14 communes/ 4200 habitants

rappel des objectifs chiffrés du PADD et des OAP, de l'échéancier des zones à urbaniser

présentation des indicateurs :

- volet habitat : renvoi à l'OAP habitat
- ouverture à l'urbanisation :

bilan des dents creuses construites en zone urbaine

bilan des zones 1AU construites

bilan des équipements réalisés en lien avec l'aménagement de ces secteurs

Retour d'expérience : PLUi Brest Métropole Océane

- État d'avancement : PLUi arrêté. Approbation prévue en décembre
- 8 communes, 214 500 habitants



Retour d'expérience : PLUi Brest Métropole Océane

- **Grille d'indicateurs pour débat à 3 ans et bilan-évaluation à 6 ans**
- **Présentation d'une quarantaine d'indicateurs dans le rapport de présentation sur l'habitat, les déplacements, l'environnement et l'énergie (PLUi facteur 4)**
- **Au-delà, existence de nombreux observatoires gérés par l'ADEUPA (agence d'urbanisme du pays de Brest) + MOS**
- **Définition à partir des objectifs des OAP et du règlement**
- **Association des élus au choix des indicateurs**

Retour d'expérience : PLUi CC de Saint-James

Document arrêté - 12 communes – 6900 habitants

- **Définition d'indicateurs dans le rapport de présentation à partir des objectifs du PADD**
- **Proposition du bureau d'études validée par la communauté de communes**
- **Échéances :**
 - **Tour de table annuel avec les représentants des communes sur les objectifs de logements et le foncier**
 - **Bilan-évaluation à 3 ans en commission urbanisme et présenté en conseil communautaire avec pour objectifs :**
 - d'analyser la pratique du PLUI**
 - de coordonner les projets communaux**
 - d'échanger sur les politiques foncières**
 - échanger sur la politique fiscale sur le logement (Taxe d'Aménagement)**
 - d'engager si nécessaire des modifications ou révisions du PLUI**

Retour d'expérience : PLUi CC de Saint-James

- En attente du tableau d'indicateurs de la communauté de communes

Retour d'expérience : PLUi CA de Flers

25 communes,

- **Une quarantaine d'indicateurs**
- **Définition des objectifs à partir des objectifs du PADD et des OAP sur 4 thèmes : habitat, économique, déplacements et environnement**

Pour aller plus loin :

- **Sur la réglementation :**
- CGDD, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les fiches, décembre 2011
- DGALN, Questions-réponses, mars 2013
- CERTU, CETE, la mise en œuvre d'un SCoT, indicateurs de suivi, 2012
- CERTU, CETE, Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de PLH et PDU, éléments de cadrage juridique et technique, mars 2012
- CERTU, CETE, Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de PLH et PDU, analyse de l'intégration du PDU, septembre 2013
- **Sur les indicateurs de consommation d'espaces :**
- CERTU/ CETE, la consommation d'espaces par l'urbanisation, panorama des méthodes d'évaluation, 2010
- CERTU/ CETE NP, mesures de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, octobre 2013
- **Sur les indicateurs de développement durable :**
- DGUHC, grille RST 02 : <http://www.certu.fr/outils-et-methodes-du-a488.html>
- UE, grille ville durable : <http://www.rfsc-community.eu/>